



Conception directrice et planification de la participation locale pour personnes handicapées dans la Capitale Kiel

Amt für Familie und Soziales



Mentions légales :

Editeur

Capitale Kiel

Boîte postale 11 52

24099 Kiel

Office de la famille et des affaires sociales

Dépt. «Poste de commandement pour personnes âgées»

et «Poste de commandement pour personnes handicapées»

Stephan-Heinzel-Straße 2

24116 Kiel

Tel.: 04 31/901-3277

Fax: 04 31/901-63216

E-mail: familie.soziales@kiel.de

www.kiel.de

Rédaction

Office de la famille et des affaires sociales

Dépt. «Poste de commandement pour personnes âgées»

et «Poste de commandement pour personnes handicapées»

Photographie

Office de la famille et des affaires sociales

Dépt. «Poste de commandement pour personnes âgées»

et «Poste de commandement pour personnes handicapées»

Office pour la communication, site marketing et questions économiques

Impression

Neue Nieswand Druck, Kiel

1ère édition, 50 exemplaires

Kiel, juillet 2011



Conception directrice et planification
de la participation locale
pour personnes handicapées
dans la Capitale Kiel

Préambule

«Conception directrice et planification de la participation»

Dignité, participation, égalité – de la voie kieloise

La ville intervient depuis longtemps, avec la collaboration des personnes handicapées, en faveur d'une amélioration de leur situation.

Une conception directrice avec exigences et recommandations de la planification de participation locale, a été mise sur pied la première fois en 2007.

La conception directrice a déjà porté beaucoup de fruits. Maintenant le bilan est tiré.

La conception directrice actualisée est adaptée à la Convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées.

Depuis plus de 50 ans, la capitale Kiel joue un rôle avantgardiste dans le Land Schleswig-Holstein, dans le domaine de l'emploi et la planification pour personnes handicapées; la ville avait déjà dressé un «plan pour handicapés» au début des années 80.

Etant donné que les conditions de vie, les conditions générales juridiques et sociales, ainsi que les possibilités techniques sont constamment modifiées, la capitale Kiel fait grand cas de la planification continue et du développement de ce travail.

En 2005 une expertise de la situation des personnes handicapées à Kiel est soumise. Elle est la base de «La conception directrice et la planification de la participation des personnes handicapées dans la capitale Kiel» que la ville a adoptée et introduite en novembre 2007. Des groupes d'entraide, des associations et des centres, le conseil des personnes handicapées ainsi que les personnes politiques et de l'administration ont participé à ce vaste processus de discussion et de communication – cette «voie kieloise» est unique dans le Schleswig-Holstein.

Avec la conception directrice, un important pas a été franchi dans le processus pour plus de dignité, de participation et d'égalité. Parallèlement, un engagement personnel de la politique municipale et de l'administration a été instauré. Il est donc opportun de tirer un premier bilan et de faire une analyse. Dans quels domaines est-ce que «La conception directrice et la planification locale de la participation» a-t-elle déjà fait ses preuves? Où y a-t-il encore nécessité d'agir?

La présente conception a été développée, actualisée et, en plus, adaptée à la Convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées. Le groupe de projet à nouveau assigné par la réunion du Conseil en février 2010 présente le résultat de la consultation et de la discussion. Dans la réunion du Conseil du 9 juin 2011 la version suivante a été adoptée à l'unanimité. Kiel la capitale mettra sur pied un catalogue de mesures annuel pour la réalisation de la conception directrice.

- ▶ La commission pour les affaires sociales, le logement et la santé a choisi comme membres du groupe de projet «Conception directrice et planification de participation locale»:
- ▶ **Brigitte Hinrichs**,
Conseil pour les personnes handicapées;
- ▶ **Wolfgang Goebel**,
Conseil pour les personnes handicapées;
- ▶ **Eckehard Raupach**,
Conseil pour les personnes handicapées;
- ▶ **Helga Kiel**,
Fédération régionale pour les personnes à handicaps physiques et multiples;
- ▶ **Doris Michaelis-Pieper**,
association sociale Allemagne –
association d'arrondissement de Kiel;
- ▶ **Jens Kretzschmar**,
Fédération régionale de l'assistance à la vie pour
personnes handicapées mentales;
- ▶ **Brigitte Harbering**,
Organisation pour l'auto-assistance KIBIS;
- ▶ **Jürgen Bischoff**,
Pont SH;
- ▶ **Klaus Teske**,
Fondation Drachensee;
- ▶ **Thomas Wehner**,
SPD – Groupe parlementaire consultatif;
- ▶ **Sönke Lintzen**,
CDU – Groupe parlementaire consultatif;
- ▶ **Bianca Kronschnabel**,
Groupe parlementaire consultatif Bündnis 90 /
DIE GRÜNEN;
- ▶ **Kirsten Röhl**,
FDP – Groupe parlementaire consultatif;
- ▶ **Hoger Pohreep**,
Groupe parlementaire consultatif Die Linke;
- ▶ **Bernd Jenning**,
Groupe parlementaire consultatif Direkte Demokratie;
- ▶ **Alfred Bornhalm**,
office de la famille et des affaires sociales;
- ▶ **Fritz Schultz**,
office de la famille et des affaires sociales.

Les personnes handicapées décident toutes seules de quelle façon elles souhaitent participer à la vie de la ville.

Les critères du soutien sont les conditions individuelles différentes pour la participation sociale.

Nous souhaitons éviter la marginalisation et la discrimination.

Le but principal est l'inclusion.

Des modifications sociales sont en outre nécessaires. Le respect des souhaits et des conceptions des personnes handicapées doit

1. Point de départ et condition sinéquanone à la fois: personnes handicapées dans notre ville – Conception directrice kieloise

Personnes handicapées dans notre ville

Le but fondamental est de rendre possible une participation autonome et égalitaire des personnes handicapées dans la vie de notre ville. Toutes les personnes vivant à Kiel doivent pouvoir organiser leur vie avec les mêmes chances, participer à toutes les activités et développer un style de vie correspondant à leurs désirs et à leurs besoins.

Les causes des handicaps sont toutes aussi multiples et diversifiées que les personnes elles-mêmes. Pour cela, nous soutenons les personnes handicapées de telle sorte que lors de la conception d'une offre, seules les conditions individuelles inégales pour la participation autodéterminée à la vie sociale servent de critères. Afin que ceci soit réalisable, nous offrons – dans la mesure où ceci est désiré et réclamé – informations détaillées et durables, soutien, accompagnement et encadrement.

A Kiel la capitale, toutes les personnes avec ou sans handicap sont sur un même pied d'égalité. Nous savons que les personnes handicapées – dans le passé tout comme actuellement – étaient et sont toujours confrontées à l'incompréhension, à la marginalisation et aux discriminations quotidiennes. Nous sommes conscient que les handicaps ont constamment un aspect individuel tout comme un aspect social.

Notre souhait le plus profond est donc le défi social, de permettre à toute personne vivant à Kiel d'autodéterminer sa participation dans la vie sociale et d'organiser sa vie dans une ville exempte de barrières. Ceci est notre but et en même temps notre défi social: une société orientée par le but principal, l'inclusion, une ville sans barrières.

Pour cela nous continuons de penser que des modifications des structures sociales et de la mentalité sont nécessaires. Pour cette raison, nous nous opposons à toutes formes de marginalisation, de handicap, de discrimination et de tutelle. Nous respectons et nous proté-

gons les droits individuels et les intérêts des personnes – justement parce que nous savons qu’elles sont particulièrement vulnérables. Notre objectif est également de faire valoir la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées comme référence de notre agissement.

Respect face au mode de vie des personnes – Per-mettre et promouvoir des développements

La planification de la vie sociale et culturelle est le point de départ d’une participation autodéterminée. La condition essentielle à la planification d’une vie autodéterminée sont les conditions générales culturelles et sociales. Nous nous engageons pour une cohabitation marquée par la tolérance et le respect mutuel.

Les personnes handicapées sont mises à mal dans leur capacité d’action par les circonstances personnelles et souvent aussi par des circonstances sociales. L’évolution de tous ou de chacun se produit et se déploie en tenant compte de la biographie respective et à vitesse et spécificité différente. Nous partons aussi du principe d’un handicap grave et d’une grande nécessité d’encadrement de la capacité d’évolution et d’apprentissage des personnes.

Notre but principal est d’assurer une qualité de vie comparable à toutes les personnes dans la ville. Ensuite nous souhaitons faire valoir la capacité d’action des personnes handicapées en tant qu’expertes et experts pour leur propre cause. A travers une orientation des besoins individuels, nous souhaitons dans notre action encourager les capacités et les forces d’évolution, afin d’arriver à un mode de vie amplement indépendant et autodéterminé.

Etant donné que nous insistons et souhaitons réaliser la pensée d’inclusion, nous recherchons des voies permettant d’éviter à priori une marginalisation. Nous favorisons des approches et des solutions adaptées au milieu social et qui englobent les ressources du quartier.

être au centre de notre agissement.

Il existe pour chaque personne handicapée des possibilités individuelles afin d’atteindre une meilleure participation. L’indépendance et l’autodétermination en sont les objectifs.

Le soutien et l’encadrement doit être facilité là où les personnes vivent – dans leur environnement familial et personnel.

Les personnes handicapées et leurs proches doivent être particulièrement soutenus.

Les conventions des Nations Unies décrivent les droits et indiquent les voies pour une amélioration et une modification des conditions de vie des personnes handicapées.

Le Conseil pour les personnes handicapées défend les intérêts des personnes handicapées au-près de la ville.

Renforcer l'engagement mutuel – Soutenir le Conseil pour les personnes handicapées

Les institutions, les structures, les postes de consultation, les groupes et les organisations d'entraide ainsi que les personnes et les acteurs actifs dans la ville, tous s'engagent pour les droits, les intérêts et les besoins des personnes handicapées – ainsi que leurs proches. Les proches sont souvent soumis à une pression considérable. Pour cela, la responsabilité de renforcer la sécurité matérielle, sociale et émotionnelle des personnes handicapées est grandissante. Ceci est particulièrement valable pour les enfants dont les parents sont handicapés.

Ceci s'opère à travers des structures fiables, basées sur la continuité, la technicité et l'amélioration. Nous aspirons à ce que les services et les structures sociaux nécessaires soient mis en service à temps et en nombre suffisant. Lors de notre planification et de leur application, nous nous orientons sur la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées ainsi que sur le règlement standard des Nations Unies de L'agenda 22. Les capacités et les expériences des personnes handicapées et leur environnement personnel sont constamment des éléments centraux des faits du processus.

C'est la raison pour laquelle le Conseil pour les personnes handicapées de la Capitale a une signification importante dans la Capitale: assigné par la réunion du Conseil, le Conseil assiste celle-ci en lui fournissant des informations, une consultation technique et à la préparation des décisions. De plus, il lui fait des suggestions pour que Kiel, la Capitale soit sans barrières. La présidente ou le président du Conseil ou l'un des membres assigné du Conseil détient un droit de parole et de requête dans les comités politiques et dans la réunion du Conseil. Afin de pouvoir mettre en oeuvre ces tâches, le Conseil doit être enrobé à temps avec ses prises de position dans tous les processus de décision et les démarches correspondantes. Le Conseil doit être informé à la clôture des mesures si oui et dans quelle

mesure ses suggestions ont été réalisées. Pour cela, l'administration doit développer un procédé. L'on vise généralement une possible participation du Conseil qui aboutit à la présentation de prises de positions et de requêtes.

Pour des raisons de transparence un rapport annuel vis-à-vis des comités politiques est ancré dans la charte du Conseil pour les personnes handicapées, afin de pouvoir faire état de l'activité actuelle du travail du Conseil – ses tâches, ses objectifs, ses réussites ainsi que ses obstacles.

La mise en place d'un site Internet sans barrières du Conseil par la ville est d'une importance Capitale. Le travail du Conseil doit ainsi considérablement être accessible au public et doit offrir la possibilité de participation et de communication à tous les habitants de la Capitale.

Le Conseil établit un rapport annuel sur les résultats de son travail pour les comités politiques.

L'administration est présente pour les toutes les personnes à Kiel!

L'administration soutient les personnes handicapées de telle sorte qu'elles atteignent l'autodétermination et l'égalité.

La planification de la participation est discutée de façon détaillée avec les intéressés. Les objectifs sont travaillés ensemble.

2. Réduire le rapport de tension: d'un Etat social bureaucratique à un Etat civil social – Recommandation d'action Administration

Même si l'administration sociale est particulièrement responsable des préoccupations des personnes handicapées, les mêmes principes sont tout de même valables pour toute la Capitale.

Le changement de paradigme dans les institutions et les administrations des systèmes de sécurité sociaux n'est aussi important pour aucun autre groupe cible que comme pour les personnes handicapées. Le quotidien dans les institutions et les administrations ne doit pas être déterminé par une action d'état autoritaire, de tutelle ou d'hyperprotection. Il doit plutôt être régi par une attitude basée sur l'autodétermination, la participation et l'égalité, qui en même temps reflète le principe de transparence et de proximité au citoyen.

Justement parce que les nouveaux principes ancrés dans le code de la sécurité sociale IX n'ont pas encore pu être mis complètement en pratique, l'administration a pour obligation de les harmoniser de façon objective avec les besoins concrets et les besoins des personnes handicapées. La participation, l'autodétermination et l'égalité comme objectif est un défi constant pour Kiel la Capitale qui requiert une modification et une évolution continue de l'administration.

Les initiatives suivantes, les mesures et les suggestions doivent être soutenues et réalisées:

- ▶ Il existe un droit individuel lors de la mise sur pied d'un plan global dans le cadre de l'aide à l'insertion. La planification de participation liée à cela survient en combinaison avec les allocataires et d'autres intéressés. Le procédé est un processus de communication qui garantit que l'on tiendra compte de l'autodétermination, des capacités ainsi que des particularités individuelles de chacune ou de chacun. L'office de la famille et des affaires sociales a déjà développé un procédé obligatoire dans les «directives à l'introduction et la réalisation de l'aide à l'insertion» avec lequel il travaille avec succès. Les délais donnés dans le code de la sécurité sociale y sont repris.

- Réaliser le processus du plan global relève d'une grande responsabilité. Pour cela, la qualification et la formation continue des employés doit aussi être une tâche continue tout comme le développement de possibilités de commande effectives par l'administration, en tant que prestataire, garant et répondant des coûts. L'administration est responsable du soutien technique adapté et de la garantie de la prestation.
- En règle générale la garantie de prestation n'est pas à orienter selon l'offre, mais selon le besoin individuel. Pendant le dialogue avec les prestataires on devrait concourir à une flexibilisation des offres ainsi que de soutenir la création de réseaux et de proximités de domiciles. Le groupe de travail selon le § 4 du code de la sécurité sociale allemand (SGB XII) est un forum adapté à l'échange, la discussion et à la mise à niveau. Dans l'intérêt des bénéficiaires une meilleure collaboration avec les organismes de réhabilitation doit être atteinte.
- Les expériences actuelles du travail pratique et consultatif montrent que l'aspect interculturel dans tous les domaines des tâches pour personnes handicapées doit être profondément pris en compte. Ceci n'est pas seulement valable pour la conception du soutien, mais également pour l'information et le conseil qui le précède. Des concepts servant à aider à détruire les barrières d'entrée pour les migrantes et les migrants handicapés et leurs proches sont développés.
- En ce qui concerne le personnel, on attend et encourage l'acquisition de compétences interculturelles et exige la considération des particularités culturelles dans le domaine du logement et de soins.
- Le «budget personnel» est, grâce à son instauration légale, plus qu'une autodétermination pour plusieurs personnes. Le but explicite et formel du législateur est de permettre aux bénéficiaires, sous leur propre responsabilité, une vie autant que possible autonome. Pour cette raison le organisme d'aide sociale

Des employés suivent une formation continue pour avoir les connaissances spécifiques nécessaires.

L'administration et les structures doivent garder le dialogue afin de pouvoir bien harmoniser le soutien et développer des offres selon les besoins.

Les personnes handicapées issues de l'immigration doivent être particulièrement soutenus. Les informations sur leurs droits et possibilités doivent leur être mieux. Il y a plus de personnel spécialisé avec une compétence interculturelle qui travaille dans les offices et structures étatiques.

Tous ceux qui souhaitent régler et administrer soi-même leur prestation de soutien reçoivent un «budget personnel», un montant d'argent fixe.

Le «poste de commandement «pour personnes handicapées» est un point de liaison central dans l'administration. Une gestion de réclamations sera mise sur pied pour les personnes handicapées.

Afin d'établir une bonne politique pour les personnes handicapées, l'on doit avoir d'amples connaissances sur les modes de vie. Ce n'est pas le cas dans la Capitale Kiel.

Kiel la Capitale souhaite rassembler plus d'informations.

doit se consacrer de façon constructive à cette approche exigeante et importante de la réforme, qui représente plus que toute autre le changement de paradigme dans l'aide à l'insertion. Pour cela un vaste processus de communication et de discussion sera établi, par exemple avec les personnes handicapées et les comités, les associations professionnelles, les organes responsables et les Conseils.

- ▶ Le poste de «commandement «pour personnes handicapées» est une unité d'organisation centrale importante et un point de liaison dans l'administration. Il est le porte-parole du Conseil, d'autres comités et l'administration pour les personnes avec ou sans handicap. De plus il assure la réalisation décisive de la conception directrice avec les recommandations d'action.

Le poste de commandement pour personnes handicapées mettra sur pied une gestion des réclamations qui pourra être utilisé de façon globale.
- ▶ Les directives de planification de «L'agenda 22» définissent, que la base d'une politique constante et d'une planification par l'information et la recherche est à assurer. Elles soulignent la nécessité d'une enquête statistique et de la recherche sur les conditions de vie des personnes handicapées comme base d'une amélioration de leurs conditions de vie et l'établissement de l'égalité des chances.

Cette exigence dévoile cependant une amélioration de la dignité à Kiel. Le déficit d'informations doit être réduit à trois étapes:

Au premier plan les données importantes sur les conditions de vie des personnes handicapées de Kiel doivent être établies sous une forme différente. Ensuite les informations sur les structures, les institutions et les centres d'accueil doivent être traitées. Enfin les informations sur la mobilité exempte de barrière des personnes handicapées dans le quartier doivent être rassemblées.

- Il existe certes deux centres de service communs fondés sur la base du SGB IX, mais ils ne remplissent pas du tout les fonctions qui avaient été pensées pour eux. L'introduction avec succès des centres de service appartenant à divers organismes communs dans la structure de l'offre des prestations sociales liées aux personnes pour les personnes handicapées à Kiel, ne dépend pas pour la moindre raison de la coopération active. Quoique les plus grands organismes de réhabilitation sont les assurances retraite et maladie, la Capitale devrait tout de même s'engager activement pour l'amélioration et l'aménagement.

Une bonne collaboration de tous les prestataires et administrations doit être assurée. Pour cela les centres de service doivent régulièrement et globalement harmoniser leurs informations.

Afin de réaliser une participation égale et une auto-détermination, il existe des alternatives pour le type de logement.

Les concepts de logement existants sont développés tout en respectant différents aspects.

Il existe des offres de consultation et des possibilités de faire des réclamations.

Des idées innovatives seront développées et réalisées.

3. Plus qu'un toit au dessus de la tête – Recommandation d'action Logement

A Kiel la Capitale les personnes handicapées vivent dans différents types de logement. Bien évidemment lorsque l'on parle de logement il est aussi question d'atteindre comme objectif la participation égale et l'auto-détermination des personnes handicapées.

Il est mis à la disposition des personnes handicapées un type de logements adaptés à leur besoin et correspondant à leurs souhaits avec des possibilités de soutien et d'assistance individuelles. Selon la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, des alternatives y sont offertes.

Pour le développement de concepts im «Logement comme espace vital», non seulement l'aspect de l'autodétermination mais aussi aspect de l'assistance est important. L'on doit absolument tenir compte des conceptions directrices: participation, autodétermination, égalité mais également des idées de protection et de droit. Le but de l'orientation dans le milieu social sera aussi pris en considération, tel que l'introduction d'instruments pour la assurance de la qualité et l'emploi du personnel qualifié.

Directives et aspects de la protection des consommateurs doivent avoir plus de considération en général: Ceci comporte le choix de différents centres consultatifs mais aussi des possibilités de réclamation et un accès simplifié aux aides.

Des types de logement orientés vers l'avenir seront développés et réalisés avec l'aide de personnes concernées, et qui tiennent compte de l'autodétermination, de leurs souhaits et le droit de vote. La réalisation des conditions nécessaires pour une participation égalitaire dans l'environnement résidentiel et l'arrangement d'offres de logement pour les personnes concernées doivent être particulièrement pris en considération.

Afin que les personnes handicapées puissent ne serait-ce que choisir et décider d'un logement de leur convenance, la construction d'une infrastructure différente dans construite est nécessaire. Celle-ci doit être exempte de barrière et abordable. Pour cela la cohabitation dans le voisinage entre les personnes handicapées et non handicapées dans les types de logement proches des municipalités doit être encouragée et les personnes concernées issues de l'immigration sont particulièrement prises en considération.

Les offres dans la Capitale Kiel doivent aussi s'orienter aux besoins de personnes âgées et handicapées. En particulier les offres comme par exemple les soins de courte durée et le logement avec service doivent être encouragés. Pour les personnes handicapées à l'âge de la retraite, on s'attend à un besoin élevé en offres structurées de façon journalière L'emploi supprimé doit être, dans la mesure du possible, remplacé sans transition par des activités judicieuses et gratifiantes.

Le domaine de la prévention et de la promotion de la santé joue de plus en plus un rôle significatif. Les offres pour personnes âgées handicapées se présentent au premier plan sous l'aspect de la construction et de l'aménagement, de garantir la qualité de vie et les chances de participation dans la vieillesse.

Les transitions entre les types de logement ambulants, partiellement stationnaire et stationnaires doivent être fluides. La détermination d'une prestation ambulante ne doit pas dépendre des coûts. Si la personne handicapée le souhaite, la décision sur la forme des prestations doit être modifiée. La planification de participation par rapport au type de logement convenable, doit être transparente, les critères de décision doivent être publiés et tous les intéressés doivent être impliqués.

Dans le secteur ambulant on part du principe de la séparation de la mise à la disposition du logement (infrastructure architecturale) d'une part et u soutien personnel d'autre part.

Plus de logements exempts de barrière et abordables doivent être créés.

Le besoin des personnes issues de l'immigration sera particulièrement pris en considération.

Les offres pour personnes âgées et handicapées seront élargies de telle sorte que leurs doléances soient au premier rang.

Les transitions entre les différents types de logement doivent être fluides, la planification de participation transparente et la forme des prestations modifiables.

Dans le secteur ambulant la mise à la disposition du logement doit être séparée de l'aide personnelle.

Des logements spéciaux sont nécessaires pour filles et femmes, ainsi qu'une offre spécifique au sexe tenant en compte les besoins des mères et des pères et de ceux de leurs enfants.

Les types ambulants de prestations pour personnes handicapées doivent présenter des structures fiables: les transitions vers une autre forme de logement et d'accompagnement nécessitent un soutien particulier et doivent pouvoir être conçus de façon flexible.

On souhaite atteindre l'égalité des sexes aussi par la mise à la disposition de logements spéciaux pour filles et pour femmes handicapées. En principe le souhait d'avoir une personne d'accompagnement et de confiance d'un sexe bien précis doit être accompli. Les mères et les pères handicapés sont particulièrement soutenus dans leurs démarches, avec pour but d'organiser leur vie avec les enfants et la vie des enfants comme celle de toutes les autres personnes de cette ville.

4. Diversité, animation et formation dans les garderies et à l'école – Recommandation d'action

Encadrement précoce et éducation préscolaire

L'encadrement précoce offre aux enfants à l'âge préscolaire un soutien important pour leur développement cognitif, physique, linguistique, motorique et social. Le rôle de l'encadrement précoce est l'encadrement de la personnalité de l'enfant au sein de son environnement social. Les parents reçoivent une consultation et un soutien correspondants.

Si des anomalies et des troubles du développement infantile sont précocement dépistés, le traitement aura plus de succès. La Capitale Kiel mettra l'accent sur ce fait et continuera à s'engager pour ces offres dans la ville. Les possibilités de soutien doivent être présentes dans toutes les structures préscolaires ou alors doivent y être introduites.

Une formation commune et un encadrement de tous les enfants à l'âge préscolaire est mis en pratique dans toute la Capitale Kiel.

Lors de la mise au point du concept directeur de l'inclusion dans le préscolaire, le regard se fixe sur la question de savoir comment le personnel dans les garderies prendront en considération les antécédents et les besoins individuels des enfants. En particulier dans les garderies journalières, les enfants peuvent apprendre que la diversité et la différence sont normales.

Si les parents souhaitent, un accompagnement à la crèche ou pour les soins journaliers sera maintenu jusqu'à 2013.

La Capitale Kiel s'attend à ce que les responsables des garderies donnent une formation continue au personnel pédagogique. Ils seront soutenus dans leur démarche.

L'encadrement de tous les enfants commence aussi-tôt que possible et est encouragé à la garderie.

Tous ensemble.

Dans les garderies les enfants peuvent apprendre que'il est normal d'être différent.

Le personnel pédagogique sera soutenu afin que les besoins des enfants soient comblés au mieux.

Toutes les écoles sont accessibles pour tous les élèves.

Une scolarisation commune exige des concepts correspondants, ainsi que des écoles souhaitées près des habitations.

Chaque enfant doit y trouver des conditions d'apprentissage individuelles nécessaires.

La Capitale Kiel souhaite aménager l'accessibilité dans les écoles.

Se préoccuper dans les écoles à plein temps du personnel nécessaire et des conditions générales.

Education scolaire

Le principe visé de la participation égalitaire de toutes les personnes implique dans le domaine de la formation scolaire des concepts pour des expériences de vie et d'apprentissage communes. La conception directrice et la planification de participation locale pour personnes handicapées dans la Capitale Kiel met au premier plan la scolarisation commune des élèves avec ou sans handicap. Selon le droit à la scolarisation ceci signifie que des écoles près des habitations et celles souhaitées par les parents pour les enfants et les jeunes handicapés doivent être disponibles.

Selon la loi sur la scolarité de l'Etat du Schleswig-Holstein, les enfants et les jeunes avec ou sans handicap doivent apprendre ensemble. Afin que l'encadrement individuel des élèves avec handicap soit conforme, la Capitale Kiel continuera de mettre en pratique ce principe dans son travail et se souciera des conditions générales nécessaires.

La scolarisation commune de tous les élèves et la coopération entre les écoles implique une vaste accessibilité dans les écoles. A Kiel, seul un nombre réduit d'écoles publiques assurent cette accessibilité.

Pour cela toutes les écoles doivent être équipées de telle sorte que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers différents puissent réellement être enseignés. Les écoles dans lesquelles les enfants handicapés, ayant un besoin de soutien pédagogique ou non, suivent des cours, doivent être prioritaires dans le réaménagement adapté. Indépendamment de cela, la situation d'accessibilité architecturale et l'équipement dans les centres de soutien existants doivent être sécurisés.

Aussi longtemps que la responsabilité revient au responsable de l'école, un équipement financier et personnel pour le service pour l'école à plein temps est aussi à garantir, ainsi que la prise en charge et la garantie du

transport des élèves qui en sont dépendants. De plus il est à signaler dans le Land que la perception des tâches d'un soutien nécessaire comme partie intégrante des activités scolaires est assurée.

En plus une offre consultative qualifiée et ciblée selon les groupes doit être développée et introduite pour les parents d'enfants handicapés au sein de l'école.

L'offre d'accompagnement pour les enfants est nécessaire aussi pendant les vacances.

Parallèlement à l'aménagement des écoles pour une scolarisation commune, une conception pour l'inclusion dans les garderies et les crèches doit être développée.

Toutes les personnes handicapées doivent pouvoir percevoir les chances de l'éducation orientées selon leur environnement vital et leurs souhaits. Des efforts particuliers doivent être faits afin d'améliorer leurs possibilités actuelles d'un mode de vie autonome. Pour cela la Capitale Kiel s'engage fortement dans les écoles, les structures de formation professionnelle et d'éducation, à respecter les conditions générales spécifiques au sexe et à les mettre en pratique.

Chez les enfants issus de familles immigrantes, il est souvent difficile de reconnaître si les difficultés d'apprentissage résultent des déficits de la langue allemande ou si d'autres causes en sont responsables. Les écoles doivent être soutenues par des mesures adaptées afin de détecter précocement les causes des difficultés d'apprentissage de ces enfants. Un encadrement correspondant aux capacités de l'enfant ne pourra être possible que par la suite.

Afin d'améliorer la qualité et la quantité des offres déjà existantes pour les immigrantes et immigrants handicapés, il est judicieux de connecter les structures d'offres. Ainsi la participation est assurée. De ce fait, les services spécialisés existants à Kiel doivent être soutenus et accompagnés.

Les parents d'enfants handicapés doivent recevoir une offre consultative complète.

Des offres de formation adaptées doivent exister pour tous.

Les enfants avec des difficultés d'apprentissage dont les parents parlent une autre langue que l'allemand, ont des difficultés particulières. Ils doivent être soutenus plus tôt et mieux.

Education postsecondaire

La Capitale Kiel doit exploiter ses possibilités d'influence activement afin que les structures d'éducation telles que les universités, les hautes écoles spécialisées, les universités populaires et les académies créent des conditions accessibles pour l'éducation dans l'enseignement tertiaire.

5. Participation autodéterminée à travers tâches et activités – Recommandation d'action travail et occupation

Travail et occupation font partie intégrante d'une participation sociale et autodéterminée. Le travail permet de se construire une identité, il aide à développer une capacité d'action individuelle et à ressentir de la satisfaction d'une occupation productive.

Le but pour tout le monde à Kiel est – avec ou sans handicap – d'avoir une occupation durable dans le marché du travail général et assujettie à la sécurité sociale. Les conditions de travail et d'occupation actuelles difficiles vont cependant à l'encontre de ce but.

La Capitale avec ses régies et ses capitaux ont l'obligation de respecter les quotas de recrutement et d'emploi des personnes handicapées ou de les augmenter constamment. Elle usera de son influence auprès des capitaux, des entreprises et des services de l'économie afin d'augmenter les quotas d'emploi.

A travers une campagne de sensibilisation solide et la consultation pour les employeurs, la Capitale Kiel encourage la création des emplois externes des ateliers protégés. Elle examine pour soi, ses propres services et ses participations, l'endroit où des places correspondantes peuvent être aménagées.

Pour la participation à la vie active une offre sérieuse, individualisée et adaptée aux besoins des personnes handicapées dans les emplois est impérative. L'aménagement des prestations par les services spécialisés d'intégration et les assistances à l'emploi est une mesure effective de la politique. De bonnes conditions et perspectives sont offertes par „l'emploi soutenu“ (Supported Employment) ainsi que la création et l'aménagement des services d'intégration.

La Capitale Kiel débute avec son encadrement économique des initiatives pour la création et l'aménagement des services d'intégration. Pour cela elle jouera le rôle de médiateur dans la région pour de potentiels partenaires et contrôlera soi-même la création.

Travail et occupation aident à vivre de manière autonome et d'évoluer.

Le but est que tout le monde ait un emploi durable et une assurance.

La Capitale assure dans son champ d'action que les personnes handicapées soient avantagées à l'emploi.

Les emplois et les prestations d'adaptation et de soutien doivent être orientés aux besoins des personnes.

Le but peut être atteint grâce à la création et à l'aménagement de services d'intégration.

Pour cela la Capitale Kiel doit développer des concepts et les compléter par des mesures ciblées pour des groupes cibles particuliers.

De nouvelles professions exigeant une formation et des qualifications partielles ouvrent et améliorent les perspectives.

Responsables d'écoles, d'ateliers et de centres de rééducation doivent travailler plus étroitement.

Les offres des ateliers et autres structures doivent être retenues.

Dans le cadre de sa propre politique communale de l'emploi la Capitale Kiel concevra avec les importants actrices et acteurs un programme pour plus de travail et d'occupation pour personnes handicapées.

Des mesures ciblées seront développées dans ce programme en particulier pour les femmes handicapées, les malades psychiques, les offres pour personnes handicapées pour 55 ans environ, ainsi que des mesures de qualification pour des personnes handicapées capables de travailler et suivies par l'office du travail et de l'intégration (Jobcenter).

Afin que plus de jeunes personnes handicapées puissent atteindre une fin de formation qualifiée, la Capitale prend l'initiative: elle entreprendra une expertise avec la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers, les syndicats et d'autres partenaires sur la mesure de reconnaissance des qualifications partielles des professions nécessitant une formation.

En outre la ville s'engagera dans le but d'améliorer les anciennes offres des professions à bas seuil nécessitant une formation (par exemple travailleur) ou de concevoir de nouvelles offres.

Avant l'entrée des jeunes personnes handicapées dans le domaine de la formation professionnelle des ateliers, une collaboration préalable et étroite avec les écoles, à travers les responsables des centres de rééducation, doit être établie. La Capitale Kiel a pour objectif, en tant que prestataire futur, d'être mêlé aux processus plus tôt que d'habitude.

L'offre de travail et d'occupation des personnes handicapées dans les ateliers reconnus, les organes de soutien journalier et les autres structures d'emploi sera toujours nécessaire.

Les ateliers ont pour rôle de développer de nouveaux concepts de travail et d'occupation y compris la création d'autres places dans les entreprises du premier marché de l'emploi. Les ateliers s'ouvrent avec leurs locaux à une coopération étroite avec les entreprises du marché du travail général.

Le besoin en offres d'emploi dans les ateliers pour personnes à partir de 55 ans env. continuera de grandir. La Capitale développe avec les personnes handicapées et les prestataires, de nouvelles offres pour l'accompagnement, de la vie active à la retraite.

La Capitale s'engage à trouver des contrats aux ateliers pour personnes handicapées.

Le centre d'assistance, selon le droit des personnes à handicap grave, effectue des visites d'entreprises à un rythme de deux années au moins dans les entreprises kielaises. Elle informera non seulement sur les offres consultatives pour employés gravement handicapés, les aides à l'accompagnement dans la vie active, ainsi que les questions de la protection contre le licenciement. Elle exercera aussi, dans les cas particuliers, un rôle consultatif. La consultation des employeurs inclut des mesures qui soutiennent la nouvelle embauche et de façon continue des personnes gravement handicapées.

Elles doivent aussi se développer afin d'atteindre l'objectif de l'inclusion.

Les personnes âgées en particulier nécessitent un bon accompagnement dans la vie active et à la retraite.

La Capitale souhaite conseiller et soutenir les entreprises.

La Capitale Kiel souhaite offrir les meilleures possibilités à toutes les personnes handicapées: amélioration des conditions de vie, instauration de l'égalité des chances, offre de possibilité de participation locale.

Les directives des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées et «L'agenda 22» sont réalisées à Kiel.

Toutes les personnes sont appelées à y participer.

Bus kielois, bateaux et taxis pour tous!

Les personnes possédant une pièce d'identité pour handicapé grave avec l'indication «aG» peuvent user d'un service de transport.

6. Eradiquer barrières et blocage, pas seulement dans les têtes – Recommandation d'action Accessibilité et mobilité

La Capitale Kiel se sent une obligation particulière pour l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées. Les réglementations pour l'instauration de l'égalité des chances doivent être respectées. Le succès se mesure aux possibilités de participation offertes localement.

La convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées, ainsi que le programme d'action kielois correspondant aux exigences de «L'agenda 22» pour la réalisation des réglementations standards des Nations Unies, exigent une réduction continue des barrières existantes aussi dans la Capitale.

Toutes les personnes à Kiel, le Conseil pour personnes handicapées et les intéressés doivent être impliqués activement dans le processus complet – de la planification via la réalisation jusqu'à l'évaluation. Si tous sont mêlés à la conception des processus de planification et de réalisation dès le départ, les personnes handicapées peuvent atteindre une grande autonomie dans leur vie. Une vie autodéterminée ne sera possible que de cette façon.

Afin de permettre à toutes les personnes d'utiliser les moyens de transport urbains publics, le réseau de transport doit être conçu exempt de barrières. Dans la coopération étroite avec les entreprises de taxi kieloise, des ententes sur les objectifs doivent être recherchées, afin que suffisamment de taxis sans barrière et de voitures de location soient mise à disposition.

Les personnes handicapées ont droit à une participation égalitaire dans l'usage du système de transport public. Etant donné que ce droit n'est pas encore suffisamment réalisé dans la pratique, la Capitale Kiel met à disposition un service de transport, sous la forme conçue et définie par la réunion du Conseil, pour les personnes gravement handicapées avec l'indication «aG».

Afin de réserver un système mobile de secours et de sauvetage pour les personnes gravement handicapées à Kiel, il doit être conçu de façon accessible. Les centrales de secours ainsi que la police et les pom-piers doivent être accessibles.

L'accessibilité dans tous les bâtiments publics utilisés doit être instaurée. La Capitale Kiel soutient aussi, avec la cellule fonctionnelle «Construire sans barrières», les logements privés. L'utilisation des offices, écoles, universités populaires, garderies, complexes sportifs, théâtre, locaux de congrès, des comités communaux, autres salles de spectacles et centre de rencontre de résidents, doit être assurée. Spécialement les offres de formation de la «Ronde kieloise» – association de coopération pour l'éducation continue de l'université populaire de Kiel et les structures pour personnes handicapées – sont exemptes de barrières et doivent être conçues pour tous.

Par rapport aux bâtiments ouverts au public, tels que les commerces, les hôtels, les restaurants, les cabinets médicaux et les structures similaires, une attribution de concessions et d'autorisations doit être, le cas échéant, liée à des lois et obligations correspondantes, résultant de l'application des normes valides.

Pour l'aménagement de logements sans barrières, des défis doivent être créés et les permis de construire liés autant que possible à des conditions correspondantes. Le but en est premièrement, que les personnes handicapées soient favorisées pour les logements et deuxièmement, que toutes les entrées et les aires externes soient, par principe, aménagés sans barrières. A Kiel, un répertoire pour tous les logements accessibles sans barrières sera créé.

Tous les complexes, chemins, places, rues, panneaux de signalisation, parcs de jeu, centres de rencontre de jeunes et autres équipements doivent être adaptés au fil du temps aux exigences des différents groupes cibles et doivent être conçus de telle sorte qu'ils soient accessibles à tous.

L'accessibilité du système de secours et de sauvetage est extrêmement nécessaire.

L'entrée exempte de barrières à tous les bâtiments publics et offices doit être assurée.

Ceci est aussi valable pour tous les autres bâtiments ouverts au public.

Défis et obligations doivent atteindre des logements sans barrières pour tous.

La structure publique est comme tous les spectacles, il est là pour tous et doit être aménagé de manière conséquente.

Le service de secours pour utilisatrices et utilisateurs de fauteuil roulant doit être assuré et aménagé.

Déjà lors de la planification et l'implantation de nouvelles places et chemins, des mesures doivent être prises de telle sorte que lors des fêtes foraines par exemples ou d'occasions similaires, les systèmes de constructions nécessaires puissent être construits sans barrières. L'accessibilité existante ne doit pas non plus être bloquée.

L'instauration d'un service de panne dans le cadre du service de secours et de transport, qui devrait servir les besoins de tous les utilisatrices et utilisateurs de fauteuils roulants, doit être particulièrement soutenu.

Pour atteindre les objectifs formulés dans cette conception directrice, toutes les barrières sont à éliminer, afin de permettre une participation égalitaire et autodéterminée.

7. La culture est là pour tous! – Recommandation d'action Culture, récréation et sport

La culture, le sport et d'autres activités récréatives peuvent rassembler les personnes dans une ville. Etant donné que les offres culturelles doivent atteindre autant que possible toutes les personnes à Kiel, les événements culturels de la Capitale Kiel doivent être accessibles pour toutes les personnes. Cette participation à la vie de société doit être garantie à Kiel par des initiatives spéciales pour personnes handicapées.

Les intérêts récréatifs des personnes handicapées ne sont pas différents de ceux des personnes sans handicap. C'est pour cette raison que la tâche principale est d'éliminer les barrières qui bloquent ou qui rendent difficile l'entrée. Ceci est valable pour la vie culturelle et sportive, pour le divertissement et la découverte de la nature. Pour cela d'autres barrières existantes seront repertoriées et progressivement éliminées. Les structures et les associations seront particulièrement soutenues si elles offrent des services pour tous.

Si le handicap d'une personne le requiert, une assistance doit être assurée pour les activités récréatives.

Afin de permettre une participation aux personnes jusqu'ici écartées, la Capitale Kiel soutient des offres spéciales dans le domaine de la culture, le sport et le divertissement, et encourage la conception de la récréation active. Les informations sur les offres se focalisant particulièrement sur les personnes handicapées, doivent être constamment publiées.

Deux initiatives peuvent être citées ici comme exemple: le théâtre d'intégration de Kiel a apporté nouvelles impulsions; avant tout dans la coopération avec le théâtre dans le parc du chantier naval, les personnes avec et sans handicap ont enrichi la vie du théâtre kielois avec leurs représentations publiques. Il est à saluer que la Capitale Kiel est maintenant responsable de ce projet. Le groupe d'intégration de peinture de la nouvelle mairie soutenu et encouragé par la ville, est un bon exemple d'une coopération réussie. Ces projets ne doivent pas être mis en danger; la Capitale Kiel doit stimuler et encourager d'autres projets.

La culture peut rassembler les personnes et doit être accessible à tous.

Les intérêts récréatifs des personnes handicapées ne sont pas différents de ceux des personnes sans handicap.

Chacun doit pouvoir participer – en cas de besoin avec assistance.

Les personnes avec et sans handicap enrichissent ensemble la culture kieloise.

Dans le domaine de la culture et de la récréation, ceci est aussi valable: la Capitale Kiel doit prendre en considération les différentes situations de vie et les expériences de femmes et hommes handicapés lors de leurs réflexions.

8. Rien ne marche sans sensibilisation ni de publicité – Recommandation d'action Campagne de sensibilisation et de médiatisation

Celui qui souhaite prendre part à la vie sociale autodéterminée doit être informé.

La campagne de sensibilisation et de médiatisation de la Capitale doit s'orienter sur le but principal de l'inclusion et doit être sans barrières.

Pour les personnes handicapées les informations données par la ville, l'administration et les structures, les institutions et les associations sont capitales. Celles-ci doivent être détaillées, actuelles et formulées selon les groupes cibles.

Une campagne de sensibilisation et de médiatisation active stratégique contribue à ce que les « barrières dans les têtes » soient éliminées. Elle sert aussi à informer le public sur la situation et les différentes conditions de vie des personnes handicapées, ainsi qu'à mettre en pratique la conception directrice et la planification de participation locale. Pour cela une collaboration plus forte des personnes agissantes, des institutions, des associations, ainsi que des partenaires est nécessaire.

Les personnes handicapées doivent être étroitement impliquées, dès le départ, à la campagne de sensibilisation et de médiatisation. Cette participation solidifie la participation et réhausse la qualité des produits (entre autres les rapports de presse, les brochures, les dépliants, etc.).

La Capitale Kiel développe annuellement avec les institutions, les associations et les organismes travaillant avec les personnes, ainsi qu'avec le conseil pour les personnes handicapées, un programme harmonisé pour la campagne de sensibilisation ayant pour but d'apporter des informations sur la conception directrice et la planification de la participation locale et sa réalisation.

La Capitale Kiel et le Conseil pour les personnes handicapées feront des rapports publics continuellement et informeront sur les conclusions, les consultations, les

La Capitale concevra sa campagne de sensibilisation sans barrières, actuelle, détaillée et spécifique pour les groupes cibles. Le but principal sera l'inclusion de toutes les personnes.

Le public doit aussi être informé sur la situation des personnes handicapées.

Les personnes handicapées doivent être impliquées dans la campagne de sensibilisation et de médiatisation.

Un programme annuel correspondant pour les publications sera développé avec les intéressés.

Le rapport public continu sur les conclusions et les consultations des

comités communaux y sont inclus.

L'offre internet sans barrières de la Capitale sera aménagé, toutes les publications y paraîtront, beaucoup plus dans un langage simple.

Les publications parues jusqu'ici, *Perspektiven* (perspectives), *Rollstuhlführer* (guide du fauteuil roulant), *Fit in Kiel* (Fit à Kiel), seront développées et actualisées.

Les brochures pour les offres récréatives, pour les parents d'enfants handicapés et celles pour la formation professionnelle seront nouvellement créées.

mesures et les projets. Pour cela un concept de communication sera conçu.

Les techniques d'information et de communication modernes offrent à toutes les personnes une vaste porte d'entrée sans barrières au monde extérieur et aux informations actuelles de tout genre. Ces médias sont particulièrement à encourager et à utiliser.

La Capitale Kiel continuera de suivre ou de redévelopper quelques projets:

- ▶ Aménagement de propres sites Internet sans barrières (y compris les services communaux propres / participations).
- ▶ Les publications sont aussi à publier sur Internet.
- ▶ Plus de publications dans un langage simplifié.
- ▶ Le guide «*Perspektiven*» est à actualiser deux fois par an et à publier sur Internet en anglais, polonais, turque et russe.
- ▶ Le guide de la ville pour les conductrices et conducteurs de fauteuil roulant, ainsi que le plan de la ville pour les personnes handicapées doivent être développés, actualisés et publiés sur Internet.
- ▶ La brochure *Fit in Kiel* doit être développée.
- ▶ Une brochure contenant les offres récréatives et culturelles et une autre contenant les informations et la présentation des offres dans les garderies et les écoles, adressées aux parents d'enfants handicapés, doivent être développées et publiées.
- ▶ Une brochure pour la formation professionnelle et une autre pour l'emploi et l'occupation dans les ateliers et les structures de suivi journalier dans la région de Kiel sont à développer.

